

## **La coordinatrice**

### **France DOUESNEAU**

Mme DOUESNEAU est l'enseignante spécialisée du dispositif ULIS. Elle s'assure de la mise en œuvre et du suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves du dispositif.

Les 3 axes de son action :

- Enseignement aux élèves au sein de l'ULIS,
- Coordination de l'ULIS avec les enseignants et les partenaires extérieurs,
- Personne-ressource auprès de la communauté éducative

## **L'AESH-CO**

### **Agnès MEFRET LUENGO**

Mme MEFRET LUENGO est salariée de l'école et fait partie de la communauté éducative, sous la responsabilité pédagogique du coordonnateur.

- Apporte une aide matérielle à l'organisation de l'ULIS.
- Gère des activités autonomes en petits groupes pendant la classe.
- Peut accompagner en inclusion des élèves qui en ont besoin.

## **Les démarches**

- 1- La MDPH doit notifier une orientation en ULIS école.
- 2- La famille ordonne des vœux d'ULIS école à la commission d'affectation de l'Inspection Académique.
- 3- Les services de la direction diocésaine (DDEC) indiquent aux familles l'établissement de pré-affectation selon leur choix.
- 4- Les familles prennent contact avec l'établissement pour finaliser l'inscription.



**Ecole Saint Jean XXIII**  
**25 rue Alphonse Daudet 44000 Nantes**

**02 40 74 48 24**

**[ec.nantes.jean23@ec44.fr](mailto:ec.nantes.jean23@ec44.fr)**

**[www.ecolestjean23-nantes.fr](http://www.ecolestjean23-nantes.fr)**

**ULIS**

**Ecole Saint Jean XXIII**

**NANTES**



### **Dispositif ULIS**

Le projet d'ULIS est un axe prioritaire du projet d'école :

#### **Un horizon commun de valeurs pour toute la communauté éducative**

L'ULIS de l'école Saint Jean XXIII accueille principalement des élèves avec des troubles des fonctions cognitives ou mentales, associés à d'autres troubles comme les troubles envahissants du développement (dont autisme), troubles de la personnalité, troubles de l'attention, troubles spécifiques du langage et des apprentissages...

Les élèves bénéficiant de l'ULIS sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire. Ils sont inscrits obligatoirement dans une classe de référence correspondant à leur tranche d'âge.

### **Objectifs :**

- Offrir aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins
- Acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits
- Bénéficier d'une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins
- Accompagner chaque élève dans l'élaboration d'un projet personnalisé réaliste pour une orientation post-école réussie.
- Vivre une scolarité bienveillante, sécurisée
- Vivre une vie de classe ordinaire avec une adaptation en classe et en dispositif



## **« Accompagner chaque enfant dans sa fragilité, reconnaître ses talents »**

### **Des temps spécifiques**

L'élève du dispositif peut avoir des temps de prise en charge par différents services : Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD), Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP), orthophonistes, dans et hors de l'école.

### **Des projets de partenariat**

Mise en place de projets de partenariat dans une démarche inclusive avec d'autres classes qui font le jeu de l'implication en constituant des groupes hétérogènes entre les élèves de classes ordinaires et les élèves du dispositif :

**Classe de mer, sorties scolaires, intervenants extérieurs, ateliers culturels, ateliers « cuisine », ateliers créatifs...**